



Déclaration d'intérêts

Nom : CONRAD Prénom : Robert

Groupe politique :

PLR PS UDC Les Vert-e-s Le Centre

Base légale : Art. 54 du Règlement du Conseil communal du 11 juin 2021

¹ En prenant ses fonctions au sein du Conseil, chaque membre indique au Bureau les éléments suivants :

a) ses activités professionnelles ;	Formateur apprentis ORF-CEP Juge assesseur Commission de conciliation en matière de bancs de baux, district Aigle
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration ;	
c) de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, villeneuvois ou non, de droit privé ou de droit public ;	Asblca Vaud: membre du bureau exécutif
d) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts villeneuvois ou non, privés ou publics ;	Asblca Montreux Est-Vaudois co-président
e) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes ;	conscillative Membre de la Commission de logement de Montreux
f) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	Président Aspihl Président PS district d'Aigle

² Le secret professionnel est réservé.

³ Il est de la responsabilité du conseiller d'assurer la mise à jour de sa déclaration des intérêts.

⁴ Le Bureau veille à ce que tout nouveau conseiller lui communique les indications mentionnées à l'al. 1 avant son assermentation.

Lieu, date : Villeneuve, 24/7/21 Signature :